Questionnaire sur la numérotation des demandes

INTRODUCTION

1. La version révisée de la norme ST.13 de l'OMPI a été adoptée par le Groupe de travail sur les normes et la documentation (SDWG) du Comité permanent des techniques de l'information (SCIT) en février 2008. Cette révision a permis de formuler des recommandations au sujet d'un modèle de configuration de la numérotation applicable aux numéros de demande, y compris des recommandations concernant les codes à utiliser pour les différents types de droits de propriété industrielle, les codes à usage interne, les numéros de contrôle, etc.

2. Les numéros de demande attribués par les offices de propriété industrielle visent à répertorier chaque demande reçue et sont utilisés par les déposants et les autres offices, par exemple, lorsque la priorité est revendiquée. Il est essentiel que les offices de propriété industrielle, les déposants et les utilisateurs de l'information en matière de propriété industrielle soient toujours en mesure de reconnaître, sans risque de confusion et de façon claire et sans équivoque, les numéros de demande et, plus particulièrement, les numéros de demande établissant une priorité, ainsi que leurs différentes parties.

3. Les termes "numéro de demande établissant une priorité" au sens du présent questionnaire font référence à une demande de brevet, d'enregistrement de marque ou de dessin ou modèle industriel ou de tout autre titre de propriété industrielle, déjà reçue par un office ou un organisation et à laquelle le déposant souhaite se référer dans une nouvelle demande, généralement déposée auprès d'un autre office ou organisation. En règle générale, ces numéros figurent sur les documents de priorité ou les certificats de priorité.

4. Les offices de propriété industrielle utilisent un large éventail de codes dans leurs numéros de demande, par exemple, en vue de coder les différents types de droits de propriété industrielle, les codes d'indication de dépôt régional et les numéros de contrôle. Les codes utilisés par chaque office sont uniques et les informations détaillées relatives à ces codes, ainsi qu'à la configuration du numéro de la demande, peuvent revêtir une importance fondamentale pour les autres offices de propriété industrielle dont elles peuvent faciliter les procédures ultérieures, par exemple en cas de revendication d'un droit de priorité.

5. Le SDWG a demandé au Bureau international de réaliser une enquête sur les numéros de demande et les numéros de demande établissant une priorité utilisés actuellement par les offices de propriété industrielle. Le Bureau international devrait aussi incorporer dans le *Manuel de l'OMPI sur l'information et la documentation en matière de propriété industrielle* (Manuel de l'OMPI) une liste des codes correspondant au type de droit de propriété industrielle, les codes à usage interne et les caractères ou chiffres de contrôle utilisés par les offices de propriété industrielle.

6. La partie principale du présent questionnaire (Questions 1 à 11) est consacrée aux systèmes de numérotation des demandes. La question 12 porte essentiellement sur la numérotation des demandes établissant une priorité, qui est abordée en détail. La question 13 traite de la conformité des pratiques des offices de propriété industrielle avec la norme ST.13 de l'OMPI. Des exemples de numéros de demande et de numéros de demande établissant une priorité, assortis d'observations pertinentes doivent être fournis en réponse à la question 14.

7. Veuillez noter que le présent questionnaire a pour objectif de collecter des informations sur les systèmes de numérotation appliqués actuellement dans les offices de propriété industrielle. Il est prévu qu'au terme du présent exercice, l'Équipe d'experts chargée de la norme ST.10/C élabore un questionnaire relatif à une nouvelle enquête afin de collecter des informations sur les systèmes de numérotation utilisés auparavant par ces offices.

DOCUMENTS DE REFERENCE

8. Les normes de l'OMPI ci-après présentent un intérêt dans le cadre de l'enquête :
   - norme ST.13 de l'OMPI : *http://www.wipo.int/standards/fr/pdf/03-13-01.pdf*
   - norme ST.10/C de l'OMPI : *http://www.wipo.int/standards/fr/pdf/03-10-c.pdf*
9. La partie 7.2 intitulée "Systèmes de numérotation" du Manuel de l'OMPI pourrait aussi vous être utile lors de la rédaction des réponses au présent questionnaire: *http://www.wipo.int/standards/fr/part_07.html*.
10. Les documents de travail du SDWG et de l'Équipe d'experts chargée de la norme ST.10/C peuvent être consultés aux pages Web suivantes : *http://www.wipo.int/meetings/fr/topic.jsp?group_id=120*, *http://www.wipo.int/cws/en/taskforce/st10c/background.htm*.

INSTRUCTIONS RELATIVES A LA FAÇON DE REPONDRE AU PRESENT QUESTIONNAIRE

Un exemplaire par système de numérotation

Les offices administrant divers titres de propriété industrielle disposent peut-être de plusieurs systèmes de numérotation. La personne répondant au questionnaire pour le compte de l'office ou de l'organisation doit tout d'abord déterminer le nombre de systèmes de numérotation des demandes utilisés dans l'office ou l'organisation. Supposons que ce nombre soit N.

Exemple 1 :
Un office donné administre des droits relatifs aux marques, aux dessins et modèles industriels, ainsi qu'à différents types de brevets (brevets nationaux, PCT, brevets de plantes).

Tous les types de demandes de brevet sont numérotés selon le système suivant :

10 2008 123456	*demande de brevet déposée en 2008 et portant le numéro d'ordre 123456*
12 2008 666777	*demande de brevet de plante déposée la même année et portant le numéro d'ordre 666777*
14 2008 987654	*demande internationale selon le PCT déposée en 2008, entrée dans la phase nationale et portant le numéro d'ordre 987654*

Dans le même office, les demandes d'enregistrement de marques ou de dessins et modèles industriels sont numérotées selon un système différent :

123456 T 08	*demande d'enregistrement de marque portant le numéro d'ordre 123456 déposée en 2008*
123456 D 08	*demande d'enregistrement de dessin ou modèle industriel déposée la même année.*

L'office applique donc deux systèmes de numérotation, N=2

Ensuite, veuillez établir N exemplaires des pages suivantes (3 à 14, questions 1 à 14 et coordonnées) et remplir un exemplaire pour chaque système de numérotation utilisé dans votre office ou votre organisation. Veuillez saisir le numéro de l'exemplaire (ainsi que le nombre total d'exemplaires) dans l'en-tête figurant sur chaque page.

Dans l'exemple 1 ci-dessus, le premier exemplaire, relatif aux brevets, porterait la mention "1 sur 2" et sur le deuxième exemplaire, relatif aux marques et aux dessins ou modèles industriels, serait inscrit "2 sur 2".

Aide/Questions

Si vous souhaitez davantage de précisions ou avez besoin d'aide pour répondre au questionnaire, veuillez vous mettre en rapport avec le Bureau international à l'adresse cws.mail@wipo.int. Le Bureau international vous saurait gré de bien vouloir mentionner "Questionnaire sur la numérotation des demandes" dans toute correspondance.

Exemplaire ____ sur ____

Veuillez faire une copie des pages suivantes de manière à remplir un exemplaire du questionnaire pour chaque système de numérotation utilisé dans votre office ou organisation. Pour des explications plus détaillées, veuillez vous reporter à l'introduction.

Le présent exemplaire du questionnaire porte sur l'un des systèmes de numérotation utilisés dans votre office ou organisation. Veuillez indiquer ci-après les coordonnées de la personne à contacter par le Bureau international au sujet des réponses relatives à un système de numérotation donné.

COORDONNEES

Nom :	_____
Office de propriété industrielle :	__ (code de pays ou d'organisation à deux lettres selon la norme ST.3)
Adresse électronique :	_____

TYPES DE DROITS DE PROPRIETE INDUSTRIELLE SUR LESQUELS PORTE LE PRESENT EXEMPLAIRE DU QUESTIONNAIRE

Question 1

Veuillez indiquer les types de droits de propriété industrielle pour lesquels ce système de numérotation est utilisé :

- ☐ a) brevets (à l'exception des types indiqués ci-après)
- ☐ b) demandes internationales déposées selon le PCT (phase internationale du PCT)
- ☐ c) demandes internationales de brevet selon le PCT (demandes selon le PCT entrées dans la phase nationale)
- ☐ d) demandes de brevet provisoire (brevets provisoires)
- ☐ e) demandes de brevet d'innovation/simple/de courte durée/petit brevet (innovations)
- ☐ f) brevets de plante
- ☐ g) brevets de dessins ou modèles
- ☐ h) certificats complémentaires de protection (CCP)
- ☐ i) modèles d'utilité / certificats d'utilité
- ☐ j) demandes internationales de modèles d'utilité selon le PCT (demandes selon le PCT entrées dans la phase nationale))
- ☐ k) marques
- ☐ l) dessins et modèles industriels
- ☐ m) schémas de configuration (topographies) de circuits intégrés
- ☐ n) autres (veuillez préciser) : _____
- ☐ o) autres (veuillez préciser) : _____
- ☐ p) autres (veuillez préciser) : _____

<u>Exemple 2</u> :

Si l'on se réfère à l'exemple 1 dans l'introduction, l'office aurait établi deux exemplaires de la présente page et des pages suivantes, l'un pour le système de numérotation utilisé pour les demandes de brevet (ou titres analogues) et l'autre pour le système de numérotation utilisé pour les demandes d'enregistrement de marques ou de dessins ou modèles industriels.

Dans le premier exemplaire, l'office cocherait toutes les cases relatives aux demandes de brevet numérotées selon le premier système (par exemple, les cases a, b et f).

Dans le deuxième exemplaire, l'office cocherait les cases relatives aux demandes d'enregistrement de marques ou de dessins ou modèles (k, l) numérotées selon le deuxième système.

Exemplaire sur

Veuillez indiquer à quel moment ce système de numérotation a été utilisé pour la première fois dans votre office (date ou année) :

PARTIES DES NUMEROS DE DEMANDE

La norme ST.13 de l'OMPI indique que la partie indispensable du numéro de demande est constituée d'un code indiquant le type de droit de propriété industrielle, de l'indication de l'année et du numéro d'ordre.

Question 2

Lesquelles de ces parties sont constitutives du système de numérotation des demandes utilisé par votre office ou organisation sur lequel porte le présent exemplaire du questionnaire (veuillez cocher les cases correspondantes)? Si le système de numérotation en question comporte des parties supplémentaires, veuillez les indiquer succinctement :

- ☐ Code indiquant le type de droit de propriété industrielle
- ☐ Indication de l'année
- ☐ Numéro d'ordre
- ☐ Autre(s) partie(s) : _____

Exemple 3:
Un office fictif comptant trois agences, A, B et C a introduit dans les numéros de demande, en tant que partie additionnelle, un code relatif à l'office récepteur. Cet office indiquerait donc sur la dernière ligne "code de l'office récepteur".

Observations supplémentaires :

ORDRE DES PARTIES

La norme ST.13 de l'OMPI recommande que les parties des numéros de demande soient dans l'ordre suivant : `<type> <année> <numéro d'ordre>`.

Question 3

Veuillez indiquer l'ordre des parties des numéros de demande dans le système de numérotation sur lequel porte le présent exemplaire du questionnaire :

- ☐ Ordre `<type><année><numéro d'ordre>`
- ☐ Autre (veuillez préciser) : _____

Exemple 4 :
Dans le cas décrit dans l'exemple 3, un ordre différent pourrait être :
`<année><office récepteur><type><numéro d'ordre>`

Observations supplémentaires :

Exemplaire	sur

LONGUEUR (FIXE/VARIABLE)

La norme ST.13 de l'OMPI recommande que le numéro de demande ait une longueur fixe de 15 caractères (2 chiffres pour le type de droit de propriété industrielle, 4 chiffres pour l'indication de l'année et 9 chiffres pour le numéro d'ordre).

Question 4

a) Votre office ou organisation utilise-t-il un système de numérotation de longueur fixe ou de longueur variable dans les numéros de demande?

☐ Fixe ☐ Variable

b) Si vous avez coché la case "Fixe", veuillez indiquer le nombre de caractères utilisés pour chaque partie du numéro de demande visée à la question 2.

Partie du numéro de demande		Nombre de caractères
Code du type de droit de propriété industrielle :		_____
Indication de l'année :		_____
Numéro d'ordre :		_____
Autre :	_____	_____
Autre :	_____	_____
Autre :	_____	_____

Exemple 5 :

Dans le cas décrit dans les exemples 3 et 4 ci-dessus, la réponse pourrait être :

- *code du type de droit de propriété industrielle* *2*
- *Indication de l'année* *4*
- *Numéro d'ordre* *9*
- *Autre : code de l'office récepteur* *1*

c) Si vous avez coché la case "Variable", veuillez expliquer succinctement comment les caractères sont répartis dans le numéros de demande :

_____

Exemple 6 :

Le numéro d'ordre peut compter jusqu'à 6 chiffres.

La répartition est la suivante : type (2), année (4), numéro d'ordre (1-6)

Observations supplémentaires :

_____

CODE INDIQUANT LE TYPE DE DROIT DE PROPRIETE INDUSTRIELLE

La norme ST.13 de l'OMPI recommande d'utiliser un code indiquant le type de droit de propriété industrielle en tant qu'élément indispensable du numéro de demande. Les codes ci-après sont cités dans la norme :

10-19 : demandes de brevet
- 10 : demandes de brevet d'invention
- 11 : demandes de brevet résultant de demandes selon le Traité de coopération en matière de brevets (PCT) (demandes PCT entrées dans la phase nationale)
- 12-19 : à l'usage de l'office

20-29 : demandes de modèle d'utilité
- 20 : demandes de modèle d'utilité
- 21 : demandes de modèle d'utilité résultant de demandes selon le PCT
- 22-29 : à l'usage de l'office

30-89 : à l'usage de l'office (demandes concernant d'autres droits de propriété industrielle : dessins ou modèles industriels, marques, schémas de configuration (topographies) de circuits intégrés, CCP, etc.)

90-99 : réservée à l'usage du Bureau international de l'OMPI
- 91 : demandes internationales selon le PCT dans la phase internationale

Question 5

a) Votre office ou organisation incorpore-t-il le code indiquant le type de droit de propriété industrielle dans le numéro de demande?

☐ Oui ☐ Non

Si vous avez répondu "Non", veuillez passer directement à la question 6

b) Veuillez indiquer si votre office ou organisation incorpore des lettres ou des chiffres ou les deux dans le code indiquant le type de droit de propriété industrielle dans le numéro de demande.

☐ Uniquement des lettres ☐ Uniquement des chiffres ☐ Des lettres et des chiffres

<u>Exemple 7</u> :
Si la lettre "U" est utilisée pour les modèles d'utilité, cocher la case "Uniquement des lettres"; si le chiffre "20" est utilisé pour les modèles d'utilité, cocher la case "Uniquement des chiffres"

c) Si vous avez répondu par l'affirmative à la question 5.a), mais que vous n'avez pas précisé le type de droit de propriété industrielle en tant que partie distincte du numéro de demande dans la question 2, veuillez indiquer succinctement où figure l'information relative au type de droit de propriété industrielle :

_____

<u>Exemple 8</u>:
Le type est codé implicitement dans le numéro d'ordre : tous les numéros d'ordre situés entre [0 et 9999] indiquent un modèle d'utilité; tous les autres indiquent un brevet.

Exemplaire sur

d) Veuillez indiquer les codes utilisés par votre office ou organisation dans les numéros de demande pour indiquer les types de droit de propriété industrielle faisant l'objet de la présente partie du questionnaire.

Code	Droit de propriété industrielle
_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____

Exemple 9 :

Dans le cas décrit dans l'exemple 1, le tableau aurait été ainsi rempli :

dans l'exemplaire 1 sur 2 (premier système de numérotation, relatif aux demandes de brevet et de titres de type brevet)

Code	*droit de propriété industrielle*
10	*brevets*
12	*brevets de plante*
14	*demandes selon le PCT*

dans l'exemplaire 2 sur 2 (deuxième système de numérotation, relatif aux marques et aux dessins et modèles)

Code	*droit de propriété industrielle*
T	*marques*
D	*dessins et modèles industriels*

Observations supplémentaires :

INDICATION DE L'ANNEE

La norme ST.13 recommande que le code indiquant l'année soit constitué de quatre chiffres selon le calendrier grégorien. En outre, si un office de propriété industrielle ne souhaite pas indiquer l'année, les chiffres correspondants dans le numéro de demande peuvent être mis à "0000" pour la version déchiffrable par ordinateur (stockage, échange ou identification par voie électronique); par ailleurs, les chiffres "0000" peuvent être omis à l'écran ou en présentation imprimée.

Question 6

a) Votre office ou organisation incorpore-t-il un code indiquant l'année dans le numéro de demande?

☐ Oui ☐ Non

i) Dans l'affirmative, votre office ou organisation utilise-t-il un code de quatre chiffres pour indiquer l'année?

☐ Oui
☐ Non (veuillez préciser) : _____

ii) Dans l'affirmative, sur quel calendrier est fondé le code?

☐ Calendrier grégorien : _____
☐ Autre (veuillez préciser) : _____

iii) Dans l'affirmative, quelle année est indiquée dans le code?

☐ Année de dépôt _____

☐ Autre (veuillez préciser) : _____

iv) Si vous avez répondu "Non", mais que votre office ou organisation prévoit néanmoins dans une partie distincte du numéro de demande une indication de l'année (mentionnée dans la question 2), veuillez indiquer comment les chiffres correspondants sont disposés pour la version déchiffrable par ordinateur et la version en présentation imprimée :

Les chiffres correspondants sont mis à "0000" pour la version déchiffrable par ordinateur	☐ Oui	☐ Non
Les chiffres "0000" figurent dans le code (en présentation imprimée et à l'écran)	☐ Oui	☐ Non

Observations supplémentaires :

_____

NUMERO D'ORDRE

En ce qui concerne le numéro d'ordre, en tant qu'élément indispensable du numéro de la demande, la norme ST.13 de l'OMPI recommande une longueur fixe de neuf chiffres, à la discrétion de l'office. Tous les neuf chiffres doivent être utilisés dans la version déchiffrable par ordinateur. Les zéros figurant au début peuvent être omis dans la présentation. Des discontinuités dans la numérotation sont admises. L'ordre d'attribution des numéros d'ordre ne doit pas nécessairement correspondre à l'ordre d'enregistrement. Il n'est pas nécessaire de commencer au numéro 1 chaque année. Lorsqu'une indication de dépôt régional fait partie du numéro de demande, elle doit être codée dans les deux premières positions du numéro d'ordre.

Question 7

a) Votre office ou organisation utilise-t-il un numéro d'ordre dans les numéros de demande?

☐ Oui ☐ Non

Si vous avez répondu "Non", veuillez passer directement à la question 8.

b) Votre office ou organisation utilise-t-il un numéro d'ordre de longueur fixe ou de longueur variable?

☐ Fixe ☐ Variable

Si vous avez répondu "Variable", veuillez donner quelques explications succinctes :

_____

Exemple 10 :

Dans le cas décrit dans l'exemple 6 ci-dessus, la réponse pourrait être : Le numéro d'ordre commence à 100 chaque année et peut compter jusqu'à six chiffres à la fin de l'année. Les zéros au début sont omis.

c) La numérotation est-elle continue?

☐ Oui ☐ Non

Exemplaire	sur

d) Existe-t-il des discontinuités dans la numérotation?

☐ Oui ☐ Non

Dans l'affirmative, veuillez indiquer succinctement de quelle manière ces discontinuités peuvent se produire :

Exemple 11:
Les dépôts sur papier commencent au numéro 1 chaque année et les dépôts par voie électronique commencent à 50000. À la fin de l'année, il existe généralement une discontinuité d'environ 15 000 entre le dernier dépôt sur papier et le premier dépôt électronique.

e) Les zéros figurant au début sont-ils omis pour la présentation (en présentation imprimée et à l'écran)?

☐ Oui ☐ Non

f) Votre office ou organisation utilise-t-il un système de numérotation annuel (à savoir un numéro d'ordre qui recommence chaque année)?

☐ Oui ☐ Non

Dans l'affirmative, la numérotation commence-t-elle au numéro "1" chaque année?

☐ Oui ☐ Non

Observations supplémentaires

Exemplaire sur

CODE POUR USAGE INTERNE

Certains offices de propriété industrielle incorporent une indication de dépôt régional (à savoir l'agence ou l'office d'État dans lequel la demande a été déposée) dans le numéro de demande. Selon la norme ST.13, cette indication peut être codée dans le numéro d'ordre à neuf chiffres et, si c'est le cas, le code doit être placé aux deux premières positions du numéro d'ordre. Dans ce cas, les deux positions en question peuvent aussi être des caractères. Si un code de pays est utilisé pour identifier différents offices ou organisations intergouvernementales, la norme ST.3 de l'OMPI s'applique.

Question 8

a) Votre office ou organisation incorpore-t-il des codes pour usage interne dans le numéro de demande?

Oui ☐ Non ☐

Si vous avez répondu "Non", veuillez passer directement à la question 9.

b) Où votre office ou organisation code-t-il cette information?

☐ Dans le numéro d'ordre

Veuillez indiquer à quelle(s) position(s) cette information est codée (position la plus à gauche = 1).

_____

Exemple 12 :
Aux positions 1 et 2 du numéro d'ordre.

☐ Comme partie distincte du numéro de demande (voir les questions 2 et 3)

c) Quels types de caractères (alphabétiques ou numériques ou les deux) votre office ou organisation utilise-t-il dans les codes pour usage interne?

☐ Caractères numériques uniquement
☐ Caractères alphabétiques uniquement
☐ Aussi bien des caractères numériques que des caractères alphabétiques

d) Veuillez indiquer succinctement ces codes :

_____
_____
_____

Exemple 13 :
L'indication de trois agences dans les villes A, B, et C, mentionnées dans l'exemple 3, pourrait être ainsi codée :

Agence dans la ville A : Code "a"
Agence dans la ville B : Code "b"
Agence dans la ville C : Code "c"

Observations supplémentaires :

_____

Exemplaire sur

NUMERO DE CONTROLE (CHIFFRE DE CONTROLE)

La norme ST.13 de l'OMPI contient les recommandations ci-après, relatives aux règles de base applicables aux numéros de contrôle (chiffres de contrôle) : ils doivent être constitués d'un seul chiffre, exprimés sous forme déchiffrable par ordinateur et situés à la dernière position (la plus à droite du numéro d'ordre à neuf chiffres.

Question 9

a) Votre office ou organisation utilise-t-il un numéro de contrôle (chiffre de contrôle)?

- ☐ Oui, il fait partie du numéro de demande
- ☐ Oui, mais il ne fait pas partie du numéro de demande
- ☐ Non

Si vous avez répondu "Non", veuillez passer directement à la question 10.

b) À quelle position est situé le numéro de contrôle? Veuillez indiquer/décrire la position du chiffre de contrôle.

- ☐ Après le numéro de demande
- ☐ Dans la partie _____ , _____ du numéro de demande

<u>Exemple 14</u> :
Dans le système à longueur fixe du numéro de demande,
dans la partie `<numéro d'ordre>`*, à la position 6 (le 1 est situé à la position la plus à gauche) du numéro de demande*
Dans le système à longueur variable du numéro de demande,
dans la partie `<numéro d'ordre>`*, à la dernière position du numéro de demande*

c) Quels sont les caractères utilisés comme numéro de contrôle (chiffre de contrôle) dans votre office ou organisation?

- ☐ Caractère numérique unique
- ☐ Caractère alphabétique unique
- ☐ Caractère alphanumérique unique
- ☐ Le numéro de contrôle consiste en plusieurs caractères (veuillez préciser) :

_____

<u>Exemple 15 :</u>
La dernière réponse pourrait être :
"Le numéro de contrôle peut être un chiffre compris entre 1 et 12 ou la lettre A".

d) Veuillez indiquer quand le numéro de contrôle ou chiffre de contrôle est utilisé :

- ☐ Dans la version déchiffrable par ordinateur uniquement
- ☐ Aux fins de la présentation uniquement (sous forme imprimée et à l'écran)
- ☐ À la fois dans la version déchiffrable par ordinateur et aux fins de la présentation

e) Quel algorithme est utilisé pour calculer le(s) numéro(s) de contrôle ou chiffre(s) de contrôle?

_____
_____
_____

	Exemplaire	sur

Observations supplémentaires :

Exemplaire sur

AUTRES INFORMATIONS

Question 10

Les numéros de demande décrits dans le système de numérotation ci-dessus contiennent-ils d'autres informations qui n'ont pas déjà été abordées dans le présent questionnaire? Dans l'affirmative, veuillez les indiquer succinctement :

_____

_____

Exemple 16 :
Notre office code aussi des informations relatives au dépôt électronique dans le numéro de demande. Les dépôts électroniques comportent des numéros d'ordre compris entre 50000 et 100000, les numéros compris entre 50000 et 74999 indiquant des dépôts électroniques au moyen d'epoline et ceux compris entre 75000 et 10000, les dépôts électroniques au moyen de PCT-SAFE.

SEPARATEURS

La norme ST.13 de l'OMPI prévoit que des séparateurs peuvent être utilisés pour séparer les différents éléments du numéro de demande (le type de droit de propriété industrielle, l'indication de l'année et le numéro d'ordre). La norme recommande que le séparateur ne figure pas dans la version déchiffrable par ordinateur et ne soit utilisé que pour la présentation. Conformément à la norme, les éléments ci-après peuvent être utilisés comme séparateurs : la barre oblique "/", le tiret "-" ou l'espace " ".

Question 11

a) Votre office ou organisation utilise-t-il un ou plusieurs séparateurs dans les numéros de demande?

Oui ☐ Non ☐

Si vous avez répondu "Non", veuillez passer directement à la question 12.

b) Veuillez indiquer les séparateurs qu'utilise votre office ou organisation

☐ barre oblique '/'
☐ tiret '-'
☐ espace ' '
☐ autre (veuillez préciser)

c) Veuillez indiquer comment ces séparateurs sont utilisés (voir l'exemple ci-après) :

_____

_____

Exemple 17 :
Entre le type de droit de propriété industrielle et l'indication de l'année, il y a un espace, entre l'indication de l'année et le numéro d'ordre il y a une barre oblique et entre le numéro d'ordre et le chiffre de contrôle il y a un point. `<type de droit de propriété industrielle>espace<année>/<numéro d'ordre>.<chiffre de contrôle>` *par exemple : 10 2010/345678.4*

d) Veuillez indiquer dans quels formats des séparateurs sont utilisés :

- ☐ Dans la version déchiffrable par ordinateur uniquement
- ☐ Aux fins de la présentation uniquement (en présentation imprimée et à l'écran)
- ☐ À la fois dans la version déchiffrable par ordinateur et aux fins de la présentation

Observations supplémentaires

NUMEROTATION DES DEMANDES ETABLISSANT UNE PRIORITE

Question 12

a) Votre office ou organisation utilise-t-il le même format et la même présentation pour les numéros de demande établissant une priorité que pour les numéros de demande faisant l'objet des questions 2 à 11?

Oui ☐ Non ☐

Dans l'affirmative, veuillez passer directement à la question 13.

b) Veuillez décrire ci-après le système de numérotation des demandes établissant une priorité mis en œuvre dans votre office ou organisation et indiquer toute différence essentielle entre ce système et le système de numérotation des demandes.

i) Parties des numéros de demande établissant une priorité (veuillez cocher les cases correspondantes et indiquer, s'il y a lieu, les parties supplémentaires) :

- ☐ Code indiquant le type de droit de propriété industrielle
- ☐ Indication de l'année
- ☐ Numéro d'ordre
- ☐ Partie(s) supplémentaire(s) : _____

ii) Ordre des parties

- ☐ Selon la norme ST.13 : `<type><année><numéro d'ordre>`
- ☐ Autre (veuillez préciser) : _____

iii) Longueur

☐ Fixe ☐ Variable

- Si vous avez coché la case "Fixe", veuillez indiquer le nombre de caractères utilisés pour chaque partie du numéro de demande établissant une priorité.

Partie du numéro de demande établissant une priorité	Nombre de caractères
Code du type de droit de propriété industrielle :	_____
Indication de l'année :	_____
Numéro d'ordre :	_____
Autre : _____	_____
Autre : _____	_____
Autre : _____	_____

- Si vous avez coché la case "Variable", veuillez indiquer succinctement comment les chiffres sont répartis dans le numéro de demande établissant une priorité :

_____

Exemplaire	sur

iv) Veuillez résumer ci-après les différences de format et de présentation des parties ci-après entre les numéros de demande établissant une priorité et les numéros de demande.

Code du type de propriété industrielle : _____
Indication de l'année : _____
Numéro d'ordre : _____
Code pour usage interne : _____
Numéros de contrôle (chiffres de contrôle) : _____
Autres informations : _____
Utilisation de séparateurs : _____

<u>Exemple 18</u> :

Dans le cas décrit dans l'exemple 17, le numéro de demande est "10 2010/345678.4" et l'office pourrait recommander d'utiliser la présentation suivante : "10 2010 345678 P" pour le numéro de demande établissant une priorité. Les différences concernent donc :

le code indiquant le type de droit de propriété industrielle :
dans le numéro de demande établissant une priorité, le code indiquant le type de droit de propriété industrielle consiste en lettres et en chiffres

le numéro de contrôle (chiffre de contrôle)
il n'y a pas de chiffre de contrôle dans le numéro de demande établissant une priorité

Utilisation de séparateurs :
seuls des espaces sont utilisés comme séparateurs dans le numéro de demande établissant une priorité

les autres cases, à savoir "indication de l'année", "numéro d'ordre", "code pour usage interne" et "autres informations" restent vides.

Observations supplémentaires :

_____

Exemplaire sur

CONFORMITE AVEC LA NORME ST.13 DE L'OMPI

Question 13

a) Le système de numérotation faisant l'objet du présent exemplaire du questionnaire est-il conforme à la norme ST.13 de l'OMPI?

☐ Oui ☐ En partie ☐ Non

i) Si vous avez répondu "en partie" à la question 13.a), veuillez indiquer les parties qui diffèrent de la norme :

_____

_____

Exemple 19 :
Dans le cas décrit dans les exemples 3 et 4, la réponse pourrait être : différences dans l'ordre des parties, partie supplémentaire destinée à une indication de dépôt régional.

ii) Si vous avez répondu "Non" à la question 13.a), votre office ou organisation prévoit-il d'adopter les recommandations formulées dans la norme ST.13 de l'OMPI? Dans l'affirmative, quand?

☐ Oui Quand? _____
☐ Non

iii) Si vous avez répondu par l'affirmative à la question 13.a), quand votre office ou organisation a-t-il adopté les recommandations formulées dans la norme ST.13 de l'OMPI?

_____

Observations supplémentaires :

_____

EXEMPLES DE NUMEROS DE DEMANDE ET DE

NUMEROS DE DEMANDE ETABLISSANT UNE PRIORITE

Question 14

Veuillez remplir le tableau ci-après.

Note : dans la colonne “Remarques”, outre les informations sur le type, le numéro d’ordre, le code pour usage interne et le numéro de contrôle, veuillez, si nécessaire, faire une présentation générale de la structure et des caractéristiques de votre système de numérotation sous le point “Description du système de numérotation”.

Pays ou organisation	Exemple de numéro de demande	Présentation abrégée recommandée pour les numéros de demande établissant une priorité	Remarques
XX Nom de l’office ou de l’organisation			Utilisé depuis (date) - Description du système de numérotation - Type de droit de propriété industrielle (Position :) - Indication de l’année (Position :) - Numéro d’ordre (Position :) - Code pour usage interne (Position :) - Numéro de contrôle/Chiffre de contrôle (Position :) Autres observations :

Exemple 20 :
Tableau rempli par divers offices

Pays ou organisation	Exemple de numéro de demande	Présentation recommandée pour les numéros de demande établissant une priorité	Remarques
EP Office européen des brevets	79100953.3	79100953	(Utilisé depuis XXXX) - Description du système de numérotation - Type de droit de propriété industrielle (Position : n.d.) - Indication de l'année (Position : 1-2) Les deux premiers chiffres correspondent aux deux derniers chiffres de l'année de dépôt de la demande. - Numéro d'ordre (Position : 5-8) - Code pour usage interne (Position : 3-4) - Numéro de contrôle/chiffre de contrôle (Position : 9 après le point)

Pays ou organisation	Exemple de numéro de demande	Présentation recommandée pour les numéros de demande établissant une priorité	Remarques
DE Office allemand des brevets et des marques (DPMA)	10 2004 000 001.7 20 2004 000 001.3 50 2004 000 001.4 60 2004 000 001.9	10 2004 000 001 20 2004 000 001 U	Utilisé depuis 2004 - Description du système de numérotation - Type de droit de propriété industrielle (Position : 1-2) 10 : demande de brevet DE. 11 : demande de brevet selon le PCT dans la phase nationale. 12 : demande de CCP 20 : modèles d'utilité 21 : modèles d'utilité résultant de demandes selon le PCT 22 : topographies 50 : brevets délivrés par l'OEB à la suite de demandes déposées en allemand 60 : brevets délivrés par l'OEB à la suite de demandes déposées en français ou en anglais - Indication de l'année (Position : 3-6) - Numéro d'ordre (Position : 7-12) - Code pour usage interne (Position : n.d.) - Numéro de contrôle (chiffre de contrôle) (Position : 13 après le point)

Pays ou organisation	Exemple de numéro de demande	Présentation abrégée recommandée pour les numéros de demande établissant une priorité	Remarques
DK Danemark	PA 1998 01234 BA 1998 00123	1998 01234 1998 00123 U	Utilisé depuis 1998 - Description du système de numérotation - Type de droit de propriété industrielle (Position : 1-2) Ces codes littéraux ne figurent pas sur les premières pages des documents publiés. La lettre "U", qui indique des demandes de modèles d'utilité, ne figure que dans la présentation abrégée recommandée pour les numéros de demande établissant une priorité. PA : demandes de brevet BA : demandes de modèle d'utilité - Indication de l'année (Position : 3-6) Les chiffres aux positions 3 à 6 correspondent à l'année de dépôt de la demande.

Exemplaire sur

Pays ou organisation	Exemple de numéro de demande	Présentation abrégée recommandée pour les numéros de demande établissant une priorité	Remarques
			- Numéro d'ordre (Position : 7-11) Les cinq derniers chiffres représentent un numéro d'ordre attribué à la demande. - Code pour usage interne (Position : n.d.) - Numéro de contrôle (chiffre de contrôle) (Position : n.d.)

Pays ou organisation	Exemple de numéro de demande	Présentation recommandée pour les numéros de demande établissant une priorité	Remarques
MX Mexique	GT/a/2003/000001 GT/f/2003/001234 GT/t/2003/000321 GT/u/2003/123456 JL/a/2003/000001 JL/f/2003/001234 JL/t/2003/000321 JL/u/2003/123456 NL/a/2003/000001 NL/f/2003/001234 NL/t/2003/000321 NL/u/2003/123456 PA/a/2003/000001 PA/f/2003/001234 PA/t/2003/000321 PA/u/2003/123456 YU/a/2003/000001 YU/f/2003/001234 YU/t/2003/000321 YU/u/2003/123456	GT/a/2003/000001 GT/f/2003/001234 GT/t/2003/000321 GT/u/2003/123456 JL/a/2003/000001 JL/f/2003/001234 JL/t/2003/000321 JL/u/2003/123456 NL/a/2003/000001 NL/f/2003/001234 NL/t/2003/000321 NL/u/2003/123456 PA/a/2003/000001 PA/f/2003/001234 PA/t/2003/000321 PA/u/2003/123456 YU/a/2003/000001 YU/f/2003/001234 YU/t/2003/000321 YU/u/2003/123456	Adopté le 1er janvier 2000 - Description du système de numérotation Le numéro de demande est composé de quatre éléments, représentant la partie minimum significative du numéro de la demande, comme indiqué ci-après : - Type de droit de propriété industrielle (Position : 3) Un caractère alphanumérique en minuscule pour indiquer le type de demande de droit de propriété industrielle : "a" pour les demandes de brevet; "f" pour les demandes de dessin ou modèle industriel; "t" pour les demandes de schéma de configuration (topographies) de circuits intégrés; "u" pour les demandes de modèle d'utilité. - Indication de l'année (Position : 4-7) Quatre chiffres indiquant, selon le calendrier grégorien, l'année de dépôt de la demande; exemple : 1991, 1999, 2001, 2003 - Numéro d'ordre (Position : 8-13) Six chiffres indiquant un numéro d'ordre qui définit une demande unique. Ce numéro d'ordre est de longueur fixe et peut être complété, si nécessaire, par des zéros figurant au début. Exemple : 123456, 000001, 004321. - Code pour usage interne (Position : 1-2) Deux caractères alphanumériques en lettres majuscules pour indiquer l'office récepteur de la demande : "GT" pour l'office régional de Zona Bajío (León, Guanajuato); "JL" pour l'office régional de Zona Occidente (Zapopan, Jalisco); "NL" pour l'office régional de Zona Norte (Monterrey, Nuevo León); "PA" pour l'office central (Mexico); "YU" pour l'office régional de Zona Sureste (Mérida, Yucatán). - Numéro de contrôle (chiffre de contrôle) (Position : n.d.)

[Fin de l'annexe et du document]